

L'ÉCHO DU CONSEIL



n°6



A la une

- BUDGET PRIMITIF : L'ÂGE DE PIERRE pages 3-4
- LE PORT TOUTES VOILES DEHORS pages 5-6
- PIN DE GALLE : TERRAIN GLISSANT page 7
- COMMERCES : ZONE D'INACTIVITÉ pages 8-9
- L'INCLUSION AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS page 10
- ZAENR : TOMBER DANS LE PANNEAU page 11

L'ÉCHO:

ZOOM SUR LE CONSEIL

«L'Écho du conseil» du groupe « Pour les Pradétans » a pour objet de vous transmettre une synthèse des échanges et interventions de vos élus qui ont lieu à l'occasion des conseils municipaux, en revenant sur les moments clés de ce dernier.

Tous les points et délibérations du conseil municipal font l'objet d'un travail de préparation, d'analyse, de propositions, dont l'unique intérêt est de construire un présent et un avenir pour Le Pradet et pour vous, Pradétan(e)s.

Vos élus

Valérie
RIALLAND



Viviane
TIAR



Martine
CABOT



Denis
TENDIL



BUDGET PRIMITIF : L'ÂGE DE PIERRE



Comment se fait-il que pour la première fois, cette année, **nous devons nous prononcer** sur un **budget à l'aveugle**, sans connaître les résultats de **l'exercice antérieur** ?

Rien dans le **Débat d'Orientation Budgétaire**, rien dans la note du **Budget Prévisionnel** alors que vous avez clôturé l'exercice et le compte de gestion.

Est-ce que cela **cache des résultats dégradés**, que vous préférez **retarder** et qui vont nous amener à voter un **budget primitif tronqué ou non sincère** ?

Notre analyse met en lumière plusieurs problématiques majeures qui justifie que les Pradétans soient alertés sur ce sujet !

La **situation financière de la commune se dégrade** rapidement au vu des comptes **dépends de 2022** et a amené à faire **disparaître peu à peu l'épargne**, qui a diminué de moitié et se situe maintenant **en dessous des ratios prudentiels**, alors que **d'importants investissements sont prévus**.

En toute logique, **le recours à l'emprunt va exploser**, comme le montre votre projet de budget.

Par ailleurs, vous nous dites compter sur des financements externes, alors que **la ville n'a plus d'épargne suffisante**. Les **charges ne sont pas maîtrisées** (+11 % par rapport au CA 2022), **les recettes diminuent** (-0,6 % depuis 2022) et **les réserves antérieures ont déjà été épousées**.



Même si vous obteniez **ces subventions** et que **vous vendez le patrimoine** (cf. produits de cession 1,3 M€ en 2024), cela ne règle pas **la fragilité structurelle** que vous avez créée en fonctionnement courant.

Cela s'appelle **de la cavalerie budgétaire**, comment **comptez-vous en sortir**, en agissant sur **les impôts des Pradétans** ?



Voici quelques points spécifiques qui renforcent mon propos :

1) Le compte 615221 - Entretien des bâtiments publics : montre une **augmentation prévue** des dépenses pour l'entretien du foncier communal, en passant de 35.000€ à 100 000€, tant mieux, **nous vous avions d'ailleurs alerté à ce sujet l'an passé !**

Mais il n'y a **aucune visibilité sur les dépenses passées** ni de plan d'entretien clair. Nous aurions besoin d'une **stratégie claire et visible pour la gestion de notre patrimoine**.

2) compte 6067 - Fournitures scolaires - de 39.000€ à 35.450€

La réduction des dépenses pour les fournitures scolaires, dans un contexte déjà difficile pour les familles et le personnel éducatif, **semble mal avisée**.

Des **réductions ou augmentations non expliquées** dans divers comptes, tels que l'entretien d'autres biens mobiliers, ou encore les frais divers, manquent de justification et de transparence.

3) compte 61558 - Entretien autres biens mobiliers, on passe de 68.500€ à 7.500€, **quel est cet entretien qui diminue autant ?**

Et puis **tous ces comptes «fourre-tout»** qui regroupent plus de 1,5 millions d'euros qui sont balancés de part et d'autres sans la moindre justification dans vos propos liminaires.

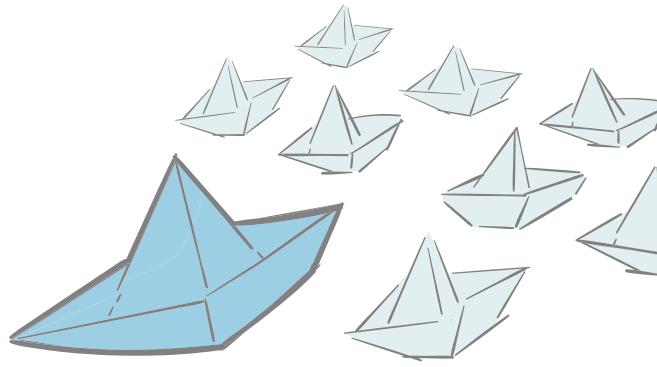
Au total cela fait plus de 1,6 millions d'euros dans des comptes mal identifiés.

Ces éléments jettent **un doute sérieux sur la sincérité** de ce budget et sur **la transparence nécessaire** dans la gestion de nos finances publiques.

La **situation financière** qui, au vu des chiffres fournis, **se dégrade** manifestement et laisse augurer des lendemains difficiles à la fin de votre mandat.

Il est impératif et urgent d'adopter une gestion plus transparente, prévisible et conforme aux intérêts à long terme de notre commune.

LE PORT TOUTES VOILES DEHORS



FINANCEMENT DES TRAVAUX

Nous sommes sensibles à tout ce qui touche à l'évolution des travaux du port. Lorsque nous avons évoqué cette note en commission finances, nous avons demandé des explications sur cette subvention de financement des études et surtout, à quoi correspondraient les futurs travaux sur les installations portuaires et les ouvrages de protection, travaux urgents et nécessaires.

Réponse donnée : Un cabinet d'étude spécialisé a attiré notre vigilance sur certains points :

- L'état des **quais dangereux**.
- L'état de la **grue** et du **socle** sur lequel elle repose **sont obsolètes**, nous travaillons avec la **SNPO** pour trouver une solution, il faut que le contrat annuel signé par les plaisanciers avec la Régie du port soit en adéquation avec le service.
- L'état **des réseaux** et remise à niveau **des systèmes de redistribution** d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, concernant les travaux lorsque nous avons insisté auprès du Maire pour avoir la teneur précise des tranches optionnelles et fermes, **il a clairement refusé de nous fournir une quelconque réponse**, prétextant qu'il fallait des montants justes et non « à peu-près ».

Nous avons toujours été clairs à ce sujet et **confirmons notre volonté de mise en sécurité** du port. Que les travaux de confortement de la **digue en grand danger** et **des quais** soient la **priorité des priorités** avant d'engager les travaux de la voirie ou de supprimer le terrain de boule ou encore de démolir la capitainerie.



TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU PORT DES OURSINIÈRES

Conformément au Code général des collectivités territoriales (**CGCT**) et à la **loi NOTRe, la compétence** concernant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité portuaire **a été attribuée aux métropoles**, remplaçant ainsi les communes membres.

Ainsi, malgré le procès-verbal de 1975 relatif à la mise à disposition du Port par l'État à la commune du Pradet, **la métropole reste détentrice de droit de la compétence portuaire**.

Pourquoi, dans la délibération, est-ce la commune qui demande le transfert à son bénéfice et non la métropole ?

Cependant, le CGCT précise également que **les compétences exercées** par d'autres collectivités territoriales sur les ports maritimes dont l'activité principale est la plaisance **ne peuvent être transférées aux communes sans l'accord exprès de ces autres collectivités territoriales**.

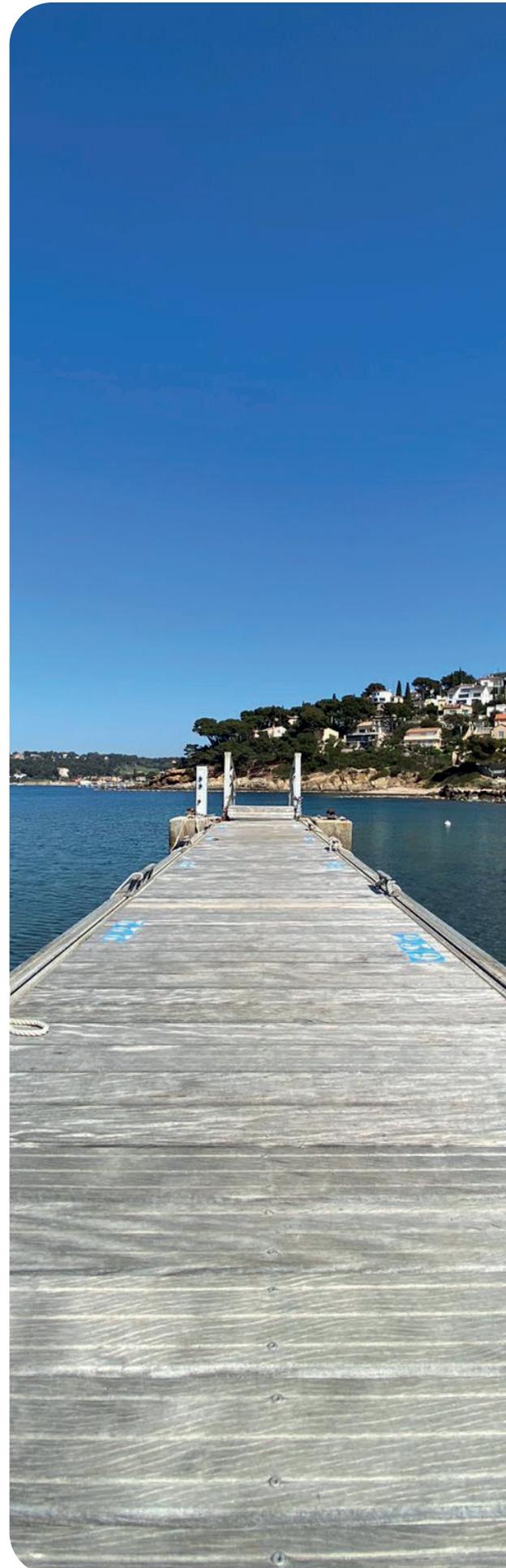
Pourquoi alors aucun acte de transfert de gestion n'a été opéré par la métropole au profit de la commune ?

Pour compléter, la convention « groupement de commandes » est signée entre la Régie du Port et la Métropole. **Quid de la Commune, propriétaire ?**

Il apparaît clairement qu'**une confusion** est faite entre la « **mise à disposition par l'État** » et la « **gestion de la compétence** ».

D'ailleurs, aux termes de la délibération projetée, aucun transfert Métropole/Commune n'est évoqué.

Cette régularisation qui aurait dû être menée en amont nous apparaît mal ficelée, manquant de transparence tout comme l'ensemble du projet d'ailleurs dont le calendrier et la succession des travaux manquent de clarté.



PIN DE GALLE : TERRAIN GLISSANT

Force est de constater que **la commande de l'étude** par la commune a été suffisamment **imprécise**, tant **la définition des besoins** n'était absolument **pas adaptée** face au risque de **glissement de terrain**.

Une étude répond aux questions posées, encore faut-il qu'elles soient précises et suivies par **le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)** qui devrait probablement également **s'interroger sur sa finalité en tant que partenaire public**.

Nous devons à ce stade nous en contenter, hélas !!

À sa lecture, il apparaît que **la typologie naturelle du terrain et le développement urbain** au sein des sites **impactés par le risque de glissement** sont à considérer.

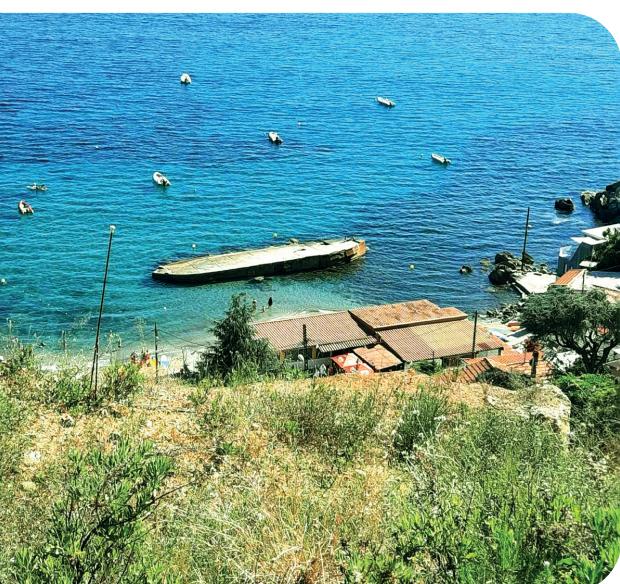


Des travaux de purge voire de confortement sont donc prioritaires.

Vous savez, c'est le même principe que pour **le port des Oursinières**, vous devriez gérer en **priorité la sécurité des personnes et des biens**.

Ici, il s'agit de **conforter la falaise en priorité**, comme vous l'a demandé la justice, et d'avancer maintenant **sur ce dossier dans l'intérêt général** sans s'arc-bouter sur des concepts idéologiques.

Sur ce dossier encore, nous n'avons pas les mêmes idées ni les mêmes priorités.



COMMERCES ZONE D'INACTIVITE



Une inquiétante réalité commence à s'imposer : le **commerce local**, autrefois florissant, semble aujourd'hui **sur le déclin**.

Si parler d'hécatombe semble exagéré, la situation actuelle n'en n'est pas moins alarmante.

Cela fait bien longtemps que **les commerces du Pradet** n'avaient pas été confrontés à **une période aussi difficile**, marquée par une **désaffection croissante**, en particulier à **l'entrée ouest de la ville**.



L'APPEL À L'ACTION

Il est crucial que la municipalité prenne conscience de l'**unicité de chaque commerce** et de leur importance collective pour la **vitalité de la commune**.

Les commerçants locaux, **véritables acteurs** de la vie économique et sociale, doivent **être soutenus et valorisés**.

Il s'avère **impératif** que des **discussions** s'engagent **entre les commerçants et les autorités locales** afin d'identifier les **besoins spécifiques** et de mettre en œuvre des **stratégies adaptées à la réalité locale**.

UN DÉSÉQUILIBRE PRÉOCCUPANT

L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que l'attention se concentre principalement sur le **centre-ville**, qui accueille la majorité des festivités et des initiatives visant à stimuler l'activité commerciale, tant mieux du reste, mais ce n'est pas suffisant.

Cette centralisation des efforts laisse sur le côté les nombreux **commerces** qui jalonnent l'**avenue principale** et ceux qui sont au cœur même du village, contribuant pourtant, eux aussi, à l'**animation et à la vie de la commune**.

Cette situation crée un déséquilibre préjudiciable à l'ensemble de l'**écosystème commercial Pradétan**.





VERS UNE RENAISSANCE COMMERCIALE

Pour inverser la tendance, il est essentiel d'envisager des initiatives de promotion du commerce local ainsi que des investissements dans les infrastructures.

Ces mesures pourraient inclure l'organisation d'événements mettant en avant les commerces de l'entrée ouest, la création de marchés temporaires ou encore la mise en place de campagnes de communication ciblées.

L'objectif est de redonner aux Pradétans l'envie et la fierté de soutenir leur économie locale.

UN AVENIR À CONSTRUIRE ENSEMBLE

La revitalisation du commerce au Pradet n'est pas seulement l'affaire des commerçants ou de la municipalité ; c'est un projet commun qui nécessite l'engagement de tous.

Il est temps de reconnaître que chaque commerce, par sa spécificité, contribue à l'identité et à l'attractivité de la commune.

En travaillant de concert, en innovant et en investissant, Le Pradet peut aspirer à redynamiser son tissu commercial et à préserver son caractère unique.

La route est longue, mais l'espoir de voir renaître le commerce Pradétan dans toute sa diversité est un puissant moteur d'action.

L'INCLUSION : AU ❤ DE NOS PREOCCUPATIONS

Suite aux récentes allégations et à la publication de Var Matin concernant la réhabilitation de l'ancien pensionnat par la cession de la ville à la SA HLM Erilia, des clarifications sont nécessaires pour dissiper les malentendus et réaffirmer notre position.

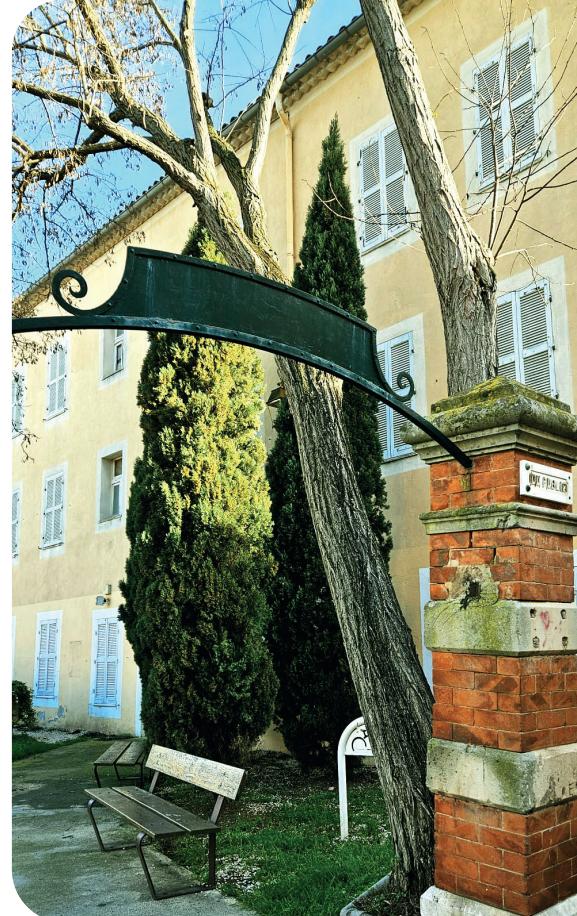
Notre abstention, lors du conseil municipal du 19 février 2024, n'est en aucun cas un refus de soutenir les projets en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, un engagement qui reste au cœur de nos valeurs.

Bien au contraire, nous réaffirmons notre engagement pour le soutien de cette cause.

Notre demande de transparence découle de la nécessité de savoir si l'héritage du bâtiment est compatible avec ce projet.



Nous n'avons malheureusement reçu aucune réponse à notre questionnement et aurions souhaité que la délibération soit reportée.



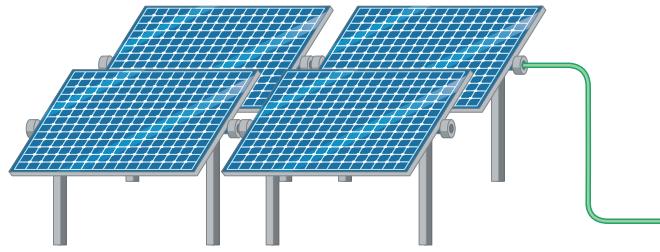
Notre but a toujours été de concrétiser des initiatives qui favorisent un Pradet inclusif, mais en s'assurant que chaque projet respecte les procédures et puisse être mené à bien jusqu'au bout et dans ce cas nous n'en sommes pas encore convaincus.

Nous avons soulevé des questions relatives à l'aménagement et à l'intégration urbaine du projet, des aspects que nous estimons essentiels pour garantir non seulement l'accessibilité, mais aussi la qualité de vie des futurs résidents.

Notre abstention était donc un appel à une meilleure anticipation des problématiques d'aménagement, pour assurer que les solutions proposées soient durables et bien intégrées dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), en conformité avec la loi SRU.

L'attitude du conseiller municipal délégué au handicap à notre encontre est d'un cynisme politique indigne et ne sert en aucun cas la cause de l'inclusion.

ZAENR : TOMBER DANS LE PANNEAU



Nous sommes aujourd’hui appelés à débattre sur la définition et l’implémentation des **Zones d’Accélération de la Production d’Énergie Renouvelable (ZAENR)** sur notre territoire.

Les ZAENR sont présentées comme des **leviers pour favoriser le déploiement de l’énergie renouvelable**, offrant des **avantages économiques et administratifs aux projets éligibles**.

Cependant, la documentation omet de préciser la méthodologie d’évaluation des gisements d’énergie renouvelable.

Quelle est la logique en termes énergétiques ?

D’autre part, l’information à destination du **public** s’est limitée à la part strictement légale de 15 jours entre les voeux et les galettes et en période de solde.

Pourquoi ne pas avoir communiqué davantage en amont avant que cette mesure soit effective ?

Voilà le genre de communication qui serait utile pour nos concitoyens !

L’implémentation des ZAENR, telle qu’elle est envisagée actuellement, **réfète** exactement le genre de **contraintes bureaucratiques** dont notre pays est victime actuellement.

Tout cela s’inscrit malheureusement dans un **schéma plus large de recentralisation déguisée**, où les ambitions de développement territorial se heurtent à **des directives top-down**, c'est-à-dire d'une **administration technocratique vers les collectivités de proximité** qui ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités et des besoins de chaque territoire et que vous appliquez sans broncher !

Vous aviez pourtant la **possibilité de vous limiter aux bâtiments publics** sans ajouter **des contraintes supplémentaires aux propriétaires privés** !

On est toujours dans « l’à-peu-près », la précipitation !

Vous avez choisi de favoriser l’arbitraire **sans expliquer** à chaque **propriétaire privé les contraintes** qu’il allait rencontrer, c'est-à-dire **par exemple l’obligation lorsqu'il refait sa toiture de poser des panneaux solaires et de faire appel à une liste d’artisans référencés**.

PARCE QUE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

**REJOIGNEZ
NOTRE ÉQUIPE !**

CONTACTS

Téléphone : 06 09 37 87 72

Courriel : pourlespradetans@gmail.com



@pourlespradetans



@pour_les_pradetans

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Valérie RIALLAND

Viviane TIAR

Martine CABOT

Denis TENDIL